

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE

VENDREDI 10 OCTOBRE 2014

DES LOGEMENTS DE QUALITÉ À CONSOMMATION D'ÉNERGIE QUASI NULLE? EN LES VITRANT ABONDAMMENT

Un vitrage ne peut se résumer à son seul coefficient de transmission thermique U_g . Sa balance énergétique est une combinaison de sa performance d'isolation thermique, des gains solaires et de la lumière naturelle qu'il offre gratuitement. Chaque cas est unique et l'optimisation simultanée des caractéristiques d'un vitrage dépend de son orientation, du type de bâtiment, de la position de la fenêtre, etc.

Augmenter la superficie vitrée en sélectionnant correctement les vitrages parmi la gamme actuelle améliore l'efficacité énergétique du bâtiment :

- / les besoins de chauffage baissent drastiquement grâce aux gains solaires ;
- / l'éclairage naturel abondant réduit au strict minimum l'utilisation de l'éclairage artificiel et maximise le confort visuel ;
- / les systèmes de refroidissement sont évités et le confort thermique est garanti en choisissant le facteur solaire g du vitrage adapté à la situation.

Aussi, la Fédération de l'Industrie du Verre préconise d'intégrer dans la législation PEB l'exigence suivante relative - notamment - à l'éclairage naturel des bâtiments résidentiels.

Dans chaque pièce d'habitation des nouveaux logements,

- / la superficie nette des vitrages verticaux extérieurs doit atteindre au moins 1/6^e de la superficie plancher du local ;**
- / la superficie nette des vitrages inclinés de toiture doit atteindre au moins 1/8^e de la superficie plancher du local ;**
- / la superficie nette d'un système combiné de vitrages extérieurs verticaux et inclinés doit atteindre au moins 1/6^e de la superficie plancher du local.**

Les réglementations urbanistiques locales limitant les superficies vitrées doivent être supprimées.

Plus d'informations :

Mémoire FIV | Exigences PEB – Eclairage naturel

via : www.vgi-fiv.be → Secteur → Le secteur en bref

Brochure FIV | Un regard éclairé sur des logements de qualité à consommation d'énergie quasi nulle

via : www.vgi-fiv.be → Secteur → La construction durable



FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE

BOULEVARD DE LA PLAINE 5 1050 BRUXELLES | T +32(2)/542.61.20 | F +32(2)/542.61.21 | INFO@VGI-FIV.BE | WWW.VGI-FIV.BE

TVA BE 0 406 675 666 | BANQUE 732-0118585-05